

*Questions orales*

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député parle du principe de la solidarité gouvernementale et de la responsabilité collective. Oui, madame le Président, nous sommes collectivement responsables des politiques du gouvernement et nous sommes collectivement responsables et informés de la politique de remplacement du pétrole.

Mais, un accord particulier, signé peut-être par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou celui des Affaires indiennes, dans les limites de ses propres attributions et avec le budget autorisé, adopté par le Parlement, n'a pas à être soumis au cabinet. Le député a été ministre; il sait cela. Il se trouve que c'est un accord qui n'a pas été soumis au cabinet. Il a été signé en septembre. J'ai déclaré que le ministre de l'Énergie était au courant, oui, il était au courant, comme je l'ai dit, au début de septembre 1981. L'opposition ne m'a pas encore donné une seule preuve qui m'inciterait à lui demander sa démission. Il savait qu'il y avait une affaire honnête . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Encore des grognements de la part de l'opposition, madame le Président. Prétendent-ils maintenant que l'affaire est malhonnête?

**Des voix:** Oui.

**M. Crosbie:** Exactement.

**M. Trudeau:** Madame le Président, dans ce cas, je vais m'assurer que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est au courant. Je vais lui faire savoir que le premier ministre ne devrait pas tremper dans une affaire malhonnête. Je sais qu'il s'en est occupé bien avant nous, car notre ministre n'a signé qu'au mois de septembre alors que le premier ministre de Nouvelle-Écosse l'a fait, apparemment, neuf mois plus tôt.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Trudeau:** Je suppose, madame le Président, que je vais revenir à mon idée première. Le gouvernement dans son ensemble n'est pas collectivement responsable d'un accord particulier—le député hoche la tête . . .

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, pourquoi ne lui demandez-vous pas de s'asseoir, qu'on en finisse?

**M. Hnatyshyn:** Ce sont pour ces choses-là qu'on se souviendra de vous.

\* \* \*

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES MINES ET DU PÉTROLE DE LA RÉPUBLIQUE ARABE DU YÉMEN

**Mme le Président:** A l'ordre. Puis-je faire remarquer à la Chambre la présence à notre tribune de M. Ali Alberher,

ministre d'État chargé des mines et du pétrole de la République arabe du Yémen.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## L'EMPLOI

### LE PROGRAMME D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que la situation du chômage chez les jeunes est grave et que les étudiants auront besoin de travailler au cours de l'été qui vient, je me demande si le ministre se rend compte qu'une information essentielle sur le programme Été Canada n'est pas publiée. Par exemple, nous ne savons toujours pas quels fonds seront alloués aux circonscriptions pour les projets communautaires, si les sommes seront plus élevées que l'an dernier pour tenir compte du chômage accru.

Les annonces de son ministère dans les journaux parlent des stages pour étudiants dans le secteur public sans mentionner qu'il y aura aussi des stages dans le secteur privé. Le ministre n'est-il pas d'avis qu'il faudrait mettre les entreprises commerciales au courant de ces stages pour leur donner des chances égales d'obtenir ces fonds pour employer des étudiants? La date-limite étant . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question immédiatement sans plus de préambule?

**M. Keeper:** Madame le Président, ma question est la suivante. Quand le ministre publiera-t-il l'information sur les affectations de fonds aux circonscriptions, étant donné que la date limite pour les demandes est le 4 mars et que cette information nous est indispensable? Il ne reste qu'une couple de semaines. Va-t-il aussi annoncer qu'il y aura des stages dans le secteur privé afin que toutes les entreprises canadiennes aient des chances égales d'obtenir ces fonds pour faire travailler des étudiants?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, le député sait peut-être que les membres de notre caucus ont travaillé de façon assidue ces dernières semaines pour mettre au point un certain nombre d'initiatives qui viseront à aider les jeunes à obtenir du travail et une formation. De toute évidence, l'une de ces initiatives est le programme d'emplois d'été pour les jeunes. Parce que nous voulons nous assurer que notre action est équilibrée, le financement de ce programme doit être subordonné à l'ensemble des priorités que nous cherchons à établir pour aider les jeunes qui sont placés dans des situations différentes.